

Sujet : [INTERNET] enquête publique

De : xavierdecoursac@cario.fr

Date : 21/03/2023 10:04

Pour : pref-ep2023-lanouaille-dussac@dordogne.gouv.fr

Bonjour la zone d extension concerne un périmètre de nature à haute valeur environnementale, des bois et zones humides, c est pourquoi cette demande d extension doit être refusée, cordialement
Xavier bregegere 24430 12 les mares coursac

Envoyé avec [SFR Mail pour Android](#)